

RÈGLEMENT 2024

TROPHÉE DÉPARTEMENTAL des JEUNES VÉTÉTISTES

Du Puy-de-Dôme

Pour toute personne évoluant à vélo sur le site de la course, le port du casque est obligatoire.

ARTICLE 1 : GENERALITES

Pour promouvoir la pratique du VTT et l'organisation d'épreuves de qualité pour les catégories jeunes, le Comité Départemental du Puy de Dôme organise, pour la saison 2024, un challenge départemental aux points. Il s'agit de proposer aux jeunes pilotes des confrontations ludiques sur toute la saison dans lesquelles nous chercherons à favoriser la polyvalence, le perfectionnement technique, le fair-play et l'esprit d'équipe.

Le TDJV doit aussi être une porte vers la participation au TRJV et au TFJV.

Le même vélo doit être utilisé sur toute la journée. Seul un changement de roue (même diamètre) / guidon / tige de selle est autorisé.

ARTICLE 2 : EPREUVES SELECTIONNEES

Les épreuves du TDJV 2024 sont les suivantes :

Date	Lieu	Club	Discipline	Catégories
30/03 31/03	Volvic : Moulet-Marcenat (63)	ECM	XCO	U7 à U13 le Samedi 30/03 U15 à U17 le Dimanche 31/03
19/05	Job (63)	UC2A	XCO + Trial	U7 à U17
01/06	Romagnat (63)	XC63	2 épreuves XCO	U7 à U17
22/06 23/06	Super-Besse (63)	VC BESSE	Enduro Kid	U9 à U15 le Samedi 22/06 U17 le Dimanche 23/06
31/08 01/09	Super-Besse (63)	VC BESSE	DH Kid	U9 à U15 le Samedi 31/08 U17 le Dimanche 01/09
28/09	Cervièrès (42)	VTT Club Bois Noirs	XCO + XCE	U7 à U17

Les détails d'organisation des épreuves seront confirmés par chaque club organisateur au plus tard 15 jours avant chaque épreuve.

ARTICLE 3 : ARBITRAGE

Chaque club organisateur est responsable de l'arbitrage.

ARTICLE 4 : CATEGORIES

Tous les pilotes peuvent participer mais seuls les licenciés du département du Puy-de-Dôme pourront être classés pour ce challenge. A cet effet, ils feront l'objet d'un classement différencié pour chacune des catégories ci-dessous et selon les modalités précisées à l'article 7 : "Résultats et classement".

Pour concourir au challenge (individuel et par équipe), il faut avoir obligatoirement une licence à jour.

Garçons	U7 2017-2018	U9 2015-2016	U11 2013-2014	U13 2011-2012	U15 2009-2010	U17 2007-2008
---------	-----------------	-----------------	------------------	------------------	------------------	------------------

Filles	U7 2017-2018	U9 2015-2016	U11 2013-2014	U13 2011-2012	U15 2009-2010	U17 2007-2008
--------	------------------------	------------------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------

ARTICLE 5 : ORGANISATION ET PARCOURS

Le casque et gants longs sont obligatoires pour toutes les épreuves. Les coureurs, leurs parents et leurs éducateurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur du vélo, du matériel et des protections utilisées.

Les Clubs organisateurs de chaque épreuve pourront préciser les règles ci-dessous.

A) TRIAL

A1 : DEROULEMENT

- L'organisateur imposera un ordre de présentation sur la zone de départ. (Ex : dossard 1 à 10, zone 1 / dossard 11 à 20 zone 2, etc...)
- La zone de départ sera renseignée sur la cravate.
- L'ordre d'évolution sur les zones sera le suivant : 1, 2, 3, 4 pour ceux qui commencent par la zone 1.
- L'ordre d'évolution sur les zones sera le suivant 3, 4, 1, 2 pour ceux qui commencent par la zone 3, (etc...).
- La reconnaissance des zones est interdite à vélo sous peine de mise hors course.
- Seules les reconnaissances à pied avant le départ de l'épreuve sont possibles.
- Les commissaires peuvent permettre aux pilotes de reconnaître la zone à pied juste avant leur passage.
- Le temps de reconnaissance sera limité à 5 mn par groupe.
- Les pédales plates sont obligatoires.
- Pendant l'épreuve, aucune présence (parents, éducateurs, dirigeants) ne sera tolérée dans les zones exceptée celle des commissaires. Les parents, suiveurs ou accompagnateurs ne doivent en aucun cas s'ingérer dans la compétition et prodiguer des conseils (positions) au concurrent engagé dans la zone.
- Une exception pourra être accordée par les commissaires, dans le cas d'un passage jugé dangereux, si le jeune demande une parade.
- Le suiveur devra demander au commissaire, l'autorisation de rentrer dans la zone pour assurer la sécurité du pilote, lors de passages difficiles.
- Les portes sont numérotées et le pilote doit les passer dans l'ordre de numérotation. Il peut choisir de ne pas franchir une porte, mais ne peut plus revenir en arrière.
- Par exemple une fois franchie la porte 4, il ne peut plus prendre la 1, 2 ou la 3. De même il ne peut pas repasser une porte déjà franchie.
- Le pilote a 2 minutes pour parcourir la section.
- S'il dépasse ce temps, le pilote conserve les points des portes franchies dans les 2 minutes. Au coup de sifflet du commissaire, il doit quitter la section sans franchir d'autre porte.
- Le jury des commissaires pourra néanmoins moduler le temps des zones en fonction des contraintes.

DÉCOMPTE DES POINTS

- Le pilote est libre de franchir les portes qu'il souhaite.
- A chaque passage d'une porte il marque les points de la porte franchie.
- S'il ne passe aucune porte, il totalise 0 point.
- Pour que les points de la porte soient comptés il faut que le pilote et le vélo soient entièrement passés dans la porte (point de référence axe de la roue avant et arrière).
- La porte est considérée comme engagée à partir du moment où le premier axe est passé entre les 2 flèches.
- La porte est considérée comme tentée à partir du moment où les deux axes du vélo sont passés entre les deux flèches.
- La porte tentée est validée à partir du moment où le pilote l'a franchie sans appui.

- Tant que la porte n'est pas complètement tentée les « come-back » sont autorisés.
- Le pilote qui touche ou fait tomber une flèche ou le piquet avec son vélo ou avec son corps ne marque pas les points de cette porte, mais il peut continuer son évolution dans la zone.
- Le pilote qui survole une porte ne marque pas les points de celle-ci mais peut aussi continuer son évolution dans la zone.

ARRÊT DU COMPTAGE DES POINTS

- Au 5ème appui (5 pénalités)
- Passer une porte à l'envers
- Passer par-dessus, par-dessous, déchirer la rubalise. Les points de mesure sont les axes des roues et l'axe longitudinal du vélo.
- Poser les deux pieds en même temps sur le sol ou sur un obstacle (sauf sur incident mécanique).
- Tenir le vélo autrement que par le guidon lorsqu'il y a un appui.
- Lorsqu'après l'entrée dans la zone, l'axe de roue avant ressort du portique.
- Si un pied est à terre et que l'autre franchit l'axe longitudinal du vélo.
- Chute, parties du corps au-dessus des hanches en contact avec le sol ou assis au sol ou sur un obstacle
- L'appui main sera compté comme simple appui
- Lorsque les portes et passages ne sont pas franchis dans le sens de vision des flèches ou dans l'ordre des numéros de portes.
- Dépassement du temps imparti.
- Lorsque la personne en parade touche le pilote
- Chacun de ces cas équivaut à 5 points pénalité.

IMPORTANT : Dans tous les cas, le pilote conservera les points acquis dans les portes.

Pénalités

- Le pilote cumulera 1 point de pénalité dès qu'un appui sera constaté.
- Définition des appuis :
 - Tout appui sur l'obstacle ou sur le sol pour rétablir l'équilibre, soit avec une partie du corps, soit avec une partie du vélo
 - Seul l'appui du pneu est autorisé.
 - Appui d'une pédale et/ou de la protection, sur le sol ou sur l'obstacle sans mouvement du vélo.
- Il est permis de frôler un obstacle (arbre, rocher) avec le corps pendant le mouvement du vélo.
 - Aucune pénalité ne sera infligée si cet appui ne permet pas un rétablissement de l'équilibre.
- Il est permis de tourner le pied sur place (pointe ou talon).

Classements

- Le classement se fera en fonction des points accumulés par le pilote dans les 4 zones.
- En cas d'égalité entre 2 pilotes, le départage se fera par rapport au nombre de pénalité (1 pénalité, 2 pénalités, 3 pénalités, etc...).
- Si l'égalité entre 2 pilotes persiste, le temps de passage de l'ensemble des zones sera pris en considération.

Incident mécanique

En cas d'incident mécanique, bris de matériel, crevaison durant le passage sur les zones, le concurrent repart après réparation (assistance autorisée) à partir de l'endroit où a eu lieu l'incident. Cette réparation devra s'effectuer au plus tard dans les 5 minutes.

B) DH

- Pour la DH une reconnaissance minimum à vélo est obligatoire avant l'épreuve.
- Les départs individuels se font toutes les 30 secondes. Un pilote rattrapé doit laisser passer celui qui va le dépasser.
- Pour les reconnaissances comme pour l'épreuve chronométrée, les protections sont obligatoires (voir détails en annexe) :

- Casque intégral
- Protection dorsale
- Coudières et genouillères
- Gants longs
- Vêtement à manche longue, recouvrant les protections, pantalon long ou short de descente (jean autorisé, si port du short les protèges tibias sont obligatoires)

Chaque parent a l'entière responsabilité de la conformité des équipements de protection de son enfant. Les pantalons de survêtement ainsi que les cuissards sont strictement interdits. Equipement de protection obligatoire pour les accompagnants lors des reconnaissances.

- Le meilleur des 2 temps est conservé pour le classement (s'il y a eu 2 manches).

C) ENDURO

- Les épreuves sont constituées d'un enchaînement de spéciales chronométrées et de liaisons.
- Le cumul des temps sur les spéciales permet d'établir le classement des pilotes.
- Les spéciales sont conçues de manière à favoriser la difficulté technique par rapport à la prise de risque. Les parcours sont plutôt lents et sinueux que rapide et engagés.
- Les liaisons font partie intégrante du concept de l'Enduro, elles assurent l'aspect physique qui fait partie de l'ADN de cette discipline. Elles sont un vecteur de convivialité (partage avec les autres participants). Les liaisons ne sont pas chronométrées, mais elles sont à effectuer dans un temps imparti, communiqué aux participants au départ de l'épreuve. **Toute aide extérieure (poussettes etc) lors des liaisons pédalées est formellement interdite.**
- Pour permettre une bonne organisation, les participants doivent être accompagnés par un encadrement suffisant, afin de gérer les enfants sur les liaisons (membres de l'organisateur).
- Les protections sont obligatoires (voir détails en annexe) :
 - Casque intégral
 - Protection dorsale
 - Coudières et genouillères
 - Gants longs
 - Vêtement à manche longue, recouvrant les protections, pantalon long ou short de descente (jean autorisé, si port du short les protèges tibias sont obligatoires)

D) XC (cross-country)

- Les départs des courses se font par catégorie.
- Les compétiteurs seront placés sur la grille de départ dans l'ordre du classement général provisoire s'il est établi.
- Toute assistance sous quelque forme que soit est interdite : dépannage mécanique, poussette, portage du vélo, changement de roue, etc.
- La durée de l'épreuve ne devra pas dépasser, pour les meilleurs de chaque catégorie, les temps indiqués ci-dessous. Les conditions météorologiques peuvent imposer une réduction du parcours. Les temps de parcours de X-Country seront adaptés à la nature et aux difficultés techniques du terrain, dans les limites suivantes :

Catégories	Minimum	Maximum
U7 et U9	10 min	15 min
U11	15 min	20 min
U13	20 min	25 min
U15	25 min	35 min
U17	35 min	45 min

E) EPREUVE DE CROSS COUNTRY ELIMINATOR (XCE)

Organisée par poules de 4, le parcours de l'épreuve de cross-country Eliminator mesure entre 250 et 350 m et comprend des obstacles naturels et/ou artificiels.

Tous les coureurs inscrits sur la journée participeront obligatoirement au XCE, le nombre de coureurs par poule sera ainsi adapté pour permettre à tout le monde de courir au moins une manche.

L'épreuve principale est constituée de manches éliminatoires en système de carré.

Les deux premiers coureurs franchissant la ligne sont sélectionnés pour le tour suivant.

En fonction du nombre de coureurs par catégorie il n'y aura pas le même nombre de manches. Certaines catégories nombreuses pourraient commencer en 16^e de finale alors que d'autres pourraient commencer leur tournoi en ¼ de finale.

Ordre des manches : tous les 16^e de finales à la suite puis seulement ensuite toutes les 8^e, puis toutes les ¼, puis toutes les 1/2 finales, les petites finales et enfin toutes les finales à la suite.

Le contact intentionnel en poussant, tirant ou d'autres manières qui obligent un autre participant à ralentir, chuter ou quitter le parcours n'est pas autorisé et son auteur sera sanctionné par une disqualification (DSQ). Les coureurs déclarés DNF, DSQ ou DNS en demi-finale n'ont pas le droit de participer à la petite finale.

MISE EN GRILLE : Elle s'effectuera selon le classement du XC pour le premier tour puis selon le classement de la manche précédente pour la suite. Dans chaque manche éliminatoire, les coureurs peuvent choisir leur position de départ dans l'ordre du classement de la manche précédente

Tableau du tournoi

Au premier tour nous adapterons le nombre de coureur pour réaliser des poules de trois ou quatre coureurs. Pour les tours suivants les poules seront forcément composées de 4 coureurs.

Ainsi les tableaux à utiliser sont les suivants :

16^e de finale

Poule 1	1 32 33 64	Poule 9	3 30 35 62
Poule 2	16 17 48 49	Poule 10	6 27 38 59
Poule 3	13 20 45 52	Poule 11	7 26 39 58
Poule 4	12 21 44 53	Poule 12	10 23 42 55
Poule 5	9 24 41 56	Poule 13	11 22 43 54
Poule 6	8 25 40 57	Poule 14	14 19 46 51
Poule 7	5 28 37 60	Poule 15	15 18 47 50
Poule 8	4 29 36 61	Poule 16	2 31 34 63

8^e de finale

Poule 1	1 16 17 32
Poule 2	8 9 24 25
Poule 3	5 12 21 28
Poule 4	4 13 20 29
Poule 5	3 14 19 30
Poule 6	6 11 22 27
Poule 7	7 10 23 26
Poule 8	2 15 18 31

¼ de finale

Poule 1	1 8 9 16
Poule 2	4 5 12 13
Poule 3	3 6 11 14
Poule 4	2 7 10 15

½ finale

Poule 1	1 4 5 8
Poule 2	2 3 6 7

ARTICLE 6 : INSCRIPTION

Pour faciliter la tâche des organisateurs, les engagements devront parvenir au plus tard le mercredi avant l'épreuve. Toutefois, les inscriptions sur place restent possibles (mais à éviter).

Les coureurs se verront remettre une plaque à l'année, cette plaque est valable pour toute les courses du TDJV63 2024.

En cas d'oubli ou de perte une autre plaque sera attribuée, elle sera payante au prix de 5 euros. Ces 5 euros seront à payer au club organisateur, qui les reversera au comité départemental.

ARTICLE 7 : RESULTATS ET CLASSEMENT

A chaque rencontre TDJV, les compétiteurs licenciés dans le Puy-De-Dôme feront l'objet d'un classement pour la journée qui leur attribuera des points.

Ce classement journée sera établi en cumulant les points marqués sur chaque type d'épreuves du jour en fonction du classement de chacun : 1er = 150 pts, 2ème = 147 pts, 3ème = 144pts, etc... (voir grille de points à l'article 12).

Le coureur qui aura le plus de points au cumul des épreuves sera déclaré vainqueur du jour. Le classement de l'épreuve technique sera prépondérant en cas d'ex-æquo.

Les résultats seront affichés, dans les délais les plus brefs à la fin de l'épreuve, à proximité de la ligne de départ/arrivée.

De même, les classements des deux épreuves du jour + le classement général devront être adressés au plus vite (lendemain), par mail à : thomas.cardon@gmail.com + Comité Régional AURA resultats.auraffc@gmail.com pour pouvoir établir le classement départemental mis à jour tout au long de la saison.

Il est prévu un joker pour l'ensemble des épreuves. Si le TDJV comporte N épreuves, seuls seront conservés pour les classements généraux les N-1 meilleurs résultats.

Sera déclaré vainqueur du TDJV dans chaque catégorie, le concurrent totalisant le plus grand nombre de points. En cas d'égalité, le nombre de victoire départagera les exæquos, puis le nombre de deuxième place, de troisième place, etc. Si l'égalité persiste sera pris en compte le nombre total d'épreuves disputées.

Classement général individuel :

Les coureurs extérieurs du département seront sortis des classements des différentes épreuves, les coureurs du Puy de Dôme ne seront pas reclassés en conséquence (ils gardent leurs places et les points obtenus lors de l'épreuve).

Pour le classement général, seront pris en compte les places du classement de l'épreuve technique et la place du classement du xc.

Tableau d'attribution des points aux coureurs pour une épreuve :

place	points		place	points		place	points		place	points
1	150		26	90		51	40		76	15
2	147		27	88		52	39		77	14
3	144		28	86		53	38		78	13
4	141		29	84		54	37		79	12
5	138		30	82		55	36		80	11
6	135		31	80		56	35		81	10
7	132		32	78		57	34		82	9
8	129		33	76		58	33		83	8
9	126		34	74		59	32		84	7
10	123		35	72		60	31		85	6
11	120		36	70		61	30		86	5
12	118		37	68		62	29		87	4
13	116		38	66		63	28		88	3
14	114		39	64		64	27		89	2
15	112		40	62		65	26		90	1
16	110		41	60		66	25		91	1
17	108		42	58		67	24		92	1
18	106		43	56		68	23		93	1
19	104		44	54		69	22		94	1
20	102		45	52		70	21		95	1
21	100		46	50		71	20		96	1
22	98		47	48		72	19		97	1
23	96		48	46		73	18		98	1
24	94		49	44		74	17		99	1
25	92		50	42		75	16		100	1

Classement club :

Le classement par club sera effectué en tenant compte du classement des deux meilleurs coureurs garçon et de la meilleure fille (classement indépendant de celui des garçons) classés de chaque club dans chaque catégorie.

Calcul - Cas général

Le club a deux garçons et une fille classée.

Sachant que le premier marque 150 points, le deuxième 147 points, etc. La somme est faite des 2 premiers coureurs garçons et de la première fille classés de chaque club.

Exemple : 2^e et 5^e garçons et 2^e fille = $147+138+147 = 432$ points

Calcul - Cas particulier

Le club n'a qu'un seul coureur classé dans une catégorie ou n'en a pas : le club ne marque que les points du seul coureur classé (ou des deux coureurs s'il n'y en a que deux de classés). Si le club n'a aucun coureur classé dans une catégorie, il ne marque aucun point pour cette catégorie.

Exemple :

Un seul coureur du club classé 6^{ème} et 25 coureurs classés dans la catégorie dont 8 filles:6

+ $(25+1) + (8+1) = 41$ Le club a 41 points pour cette catégorie.

Si aucun coureur classé : $(25+1) \times 2 + (8+1) = 61$ points

On additionne les points de toutes les catégories pour chaque club. Le club qui obtient le plus de points est proclamé vainqueur du jour. En fonction du classement du jour, chaque club reçoit un certain nombre de points suivant le barème ci-dessous :

attribution	des points	1 ^{er} club : 30 pts	2 ^{ème} club : 28 pts
3 ^{ème} club : 26 pts	4 ^{ème} club : 24 pts	5 ^{ème} club : 22 pts	6 ^{ème} club : 20 pts
7 ^{ème} club : 18 pts	8 ^{ème} club : 16 pts	9 ^{ème} club : 14 pts	10 ^{ème} club : 12pts
11 ^{ème} club : 10 pts	12 ^{ème} club : 8 pts	13 ^{ème} club : 6 pts	14 ^{ème} club : 4pts

Le 15^{ème} et suivants marquent 2 points, à la fin de la saison, est proclamé vainqueur le club qui aura obtenu le plus de points.

En cas d'égalité de points, sera déclarée vainqueur le club ayant gagné le plus grand nombre de manches ; en cas de nouvelle égalité, le club avec le plus grand nombre de 2^{ème} places. En cas de nouvelle égalité, les deux clubs seront classés 1^{er} ex-æquo.

ARTICLE 8 : ETAT D'ESPRIT – RECLAMATION

Il est important que le TDJV conserve un bon esprit, certes de compétition, mais dans le respect des arbitres, compétiteurs et autres coureurs. De même, organisateurs et participants doivent tout faire pour respecter l'environnement, et une réduction maximale de l'impact de la course.

Les arbitres peuvent pénaliser par une disqualification, les coureurs qui auraient fait preuve (eux-mêmes ou leurs parents ou éducateurs) d'un mauvais état d'esprit.

Chaque club désigne un référent pour la journée de course. Ce référent doit être en priorité un éducateur ou dirigeant. Seul ce référent peut faire une réclamation (déroulement de l'épreuve, classement, comportements pénalisables...) auprès du commissaire.

Les décisions concernant ces réclamations seront prises sur place.

Aucune réclamation ne sera recevable après la journée de course.

Les vidéos ne sont pas recevables pour les réclamations.

ARTICLE 9 : PENALITES

Des pénalités sont appliquées au club selon les dispositions suivantes :

- Non participant à la course (parents, éducateurs, coureur d'une autre catégorie) courant à pied à côté d'un coureur

- Non participant à la course en VTT sur le parcours
 - Aide d'un coureur (poussette), sauf décision contraire de l'arbitre
 - Propos injurieux à l'encontre d'organiseurs, bénévoles, arbitres
 - Inscription d'un coureur non à jour de licence
 - Non port de l'équipement obligatoire (coureur / encadrant / parent)
- Pénalité de 100 points pour le coureur concerné et dernière place pour le club à la manche.

LE RÔLE DES PARENTS DANS LA PERFORMANCE SPORTIVE

10 commandements pour vous aider à prendre du recul

1. Je me rappelle que mon enfant fait du sport pour son plaisir et non le mien !
2. Je le sensibilise au fait qu'il y a une opportunité d'évolution dans chaque situation, qu'elle soit connotée positivement ou négativement (victoire ou défaite)
3. Je ne critiquerai jamais mon enfant sur une erreur ou une défaite lors d'une compétition. Je le soutiendrai, lui ferai un feedback positif et motivant.
4. Je respecterai les coéquipiers de mon enfant, ses adversaires, les arbitres, les bénévoles.
5. Je n'oublierai pas que mon enfant n'est pas un professionnel miniature et par conséquent, il ne peut pas être évalué avec les mêmes critères qu'un professionnel.
6. Je ne remplacerai pas le coach et lui ferai confiance quant à ses compétences.
7. Je ne transfère pas mes envies de réussite ou ma carrière rêvée sur lui...
8. Mon enfant n'est pas responsable de mes propres frustrations en cas de non réussite, c'est à moi de gérer mes propres états d'âme.
9. J'aime mon enfant de façon inconditionnelle.
10. Je laisse à mon enfant un espace d'autonomie et de développement.

ANNEXE

Protections DH obligatoires :



Casque intégral **monocoque**, protections genoux tibias, gants longs et gilet dorsal



Pantalon long DH, short de DH toléré (sous le genou) ou jeans et maillot manche longue